

# CEPRé de chez vous

Périodique mensuel de l'ASBL CEPRé  
23, rue Henri Aubry - 7100 La Louvière - (sauf juillet et août)  
**AVRIL 2026 – N°83**

## SOMMAIRE

### Actualité

Page 2 à 4

### Agenda des réunions

Page 5

### Nos activités à venir

Page 6 à 10

## *Réforme des pensions*

*Les mesures qui vont avoir un impact  
sur votre retraite*



## Réforme des pensions

### Les mesures qui vont avoir un impact sur votre retraite

#### ***Est-ce que je peux encore partir à la pension sans subir les règles qui vont entrer en vigueur ?***

oui, si vous partez à la retraite en 2026 et même plus tard si vous remplissez déjà avant 2027 les conditions pour une retraite anticipée.

#### ***L'âge légal du départ à la retraite va-t-il changer ?***

Oui, cet âge est de 66 ans depuis 2025 et sera de 67 ans en 2030.

#### ***Aurais-je encore droit à la pension anticipée ?***

Les conditions d'accès restent 60 ans et 44 années de carrière ou même 42 avec la nouvelle mesure. 63 ans avec 42 année de carrière et 61 ou 62 ans avec 43 années de carrière.

#### ***Le malus pension entrera en vigueur en 2027.***

Partir à la pension anticipée si l'on ne remplit pas les conditions ( 35 années de carrière avec 156 jours de travail effectifs et 7020 jours de travail effectifs sur l'ensemble de la carrière ) coûtera 2% de malus sur votre pension par année anticipée si vous êtes nés avant 1966, 4% entre 1966 et 1974 et 5% à partir de 1975. Les congés maternité, le chômage temporaire et la maladie ( périodes assimilées ) entreront en ligne de compte

#### ***Le système bonus pension entrera en vigueur en 2026.***

Même conditions pour un bonus d'application après l'âge légal de la retraite. Cela vous donnera droit à 2% de pension en plus par année supplémentaire travaillée si vous êtes nés en 1962 ou avant, 4% entre 1963 et 1972 et 5% en 1973 ou après.

#### ***Harmonisation des conditions de carrière pour la retraite anticipée.***

Actuellement 104 jours travaillés ou assimilés suffisent pour qu'une année soit prise en compte dans le calcul de la pension. Dès 2027, une année, ne sera comptabilisée que si elle compte 156 jours. Pour un mi-temps le calcul lui se fera sur des semaines de 6 jours, un temps plein lui c'est 312 jours. Cela s'appliquera à toutes les années de carrière même avant 2027.

#### ***Impact sur la nouvelle définition d'année de carrière.***

Maximum un an de travail en plus pour qui a eu 60 ans en 2025 ou deux pour qui à moins de 60 ans. Pour la première année de carrière, seulement le critère de 104 jours continuera à exister. Un pot de 5 jours pour toute la carrière, est prévu afin d'éviter qu'il manque l'un ou l'autre jour à un travailleur pour qu'une année soit comptabilisée.

#### ***Salariés à mi-temps mais dont les horaires fluctuent.***

Ils ont certaines années juste sous les 156 jours , certaines justes au-dessus moyenne de 156 jours respectée. Leur situation sera analysée d'ici fin mars et le ministre leur promet une solution.

### ***Nouvel accès à la retraite anticipée dès 60 ans.***

Dès janvier 2027, il sera possible dès 60ans avec 42 ans de carrière mais à raison de 234 jours travaillés chacune de ces années. Le congé maternité, le chômage ou ( droit passerelle ) temporaire, le service militaire obligatoire entreront en ligne de compte.

### ***Limitation des périodes assimilés dans le calcul de la pension.***

Chômage, régime de prépension (RCC), emplois de fin de carrière, sera pris en compte mais leur poids sera limité à 40% de l'ensemble de la carrière pour les personnes nées entre 1961 et 1964, à 35% 1965, à 30% 1996, à 25% 1967, et à 20% dès 1968.

### ***Conditions d'accès à la pension minimum pour les carrières mixtes.***

Aujourd'hui, il faut 30 ans de carrière, mais les années comme fonctionnaire statutaire ne comptent pas. Dès 2027, les années seront comptabilisés dans tous les régimes.

### ***Relèvement de l'âge de la pension pour les militaires et pour le personnel roulant de la SNCB.***

Les militaires partiront dorénavant à l'âge de 56 ans, et ceux de la SNCB eux à 55 ans. A terme, ils pourront partir à la retraite selon les mêmes conditions d'âge et de carrière que l'ensemble des travailleurs dès 60 ans avec 42 années travaillés. Des régimes transitoires seront mis en place pour les personnes proches de la retraite.

À la SNCB ( matériel roulant ), les agents qui auraient pu partir en 2027 pourront le faire en 2028, ceux qui auraient pu partir en 2028 travailleront au maximum deux ans de plus ; en 2029, 3 ans de plus, etc. Pour les militaires sous le grade de général-major, nés en 1971 pourront partir à 67 ans, ceux nés en 1972 à 58 ans, etc.



### ***Fonctionnaires : allongement progressif de la période de calcul de la pension.***

Dès 2027, elle ne sera plus calculée sur les dix dernières années de carrière, mais elle rejoindra très progressivement la base de 45 années jusqu'en 2062 comme les salariés. Pour les fonctionnaires nés en 1963, la période de référence sera de 11 ans ; 12 ans pour ceux nés en 1964, etc. Ce sera 45 ans pour qui est né en 1977.

### ***SNCB et militaires : allongement progressif différent.***

Pour les personnel roulant, une transition spécifique est prévue car leur pension est calculée sur les 4 dernières années. La période référence sera augmentée d'un an chaque année, parfois de deux afin d'atteindre 45 ans pour le personnel né en 2005 et après. Pour les militaires, on prendra les 11 dernières années pour qui est né en 1971. Ce sera augmenté d'une année par cohorte de naissance suivante jusqu'à atteindre 45 ans pour qui est né en 2005 et plus tard.

### ***Fonctionnaires : suppression du tantième préférentiels les plus favorables.***

Certains fonctionnaires bénéficient d'une carrière complète après 36 années. Ne va subsister que le tantième standard de 1/60. Dès 2027, comme tout travailleur, un fonctionnaire devra justifier de 45 années de carrière pour avoir une pension complète, 75% du traitement de référence pour le calcul de la pension, 60% pour un salarié, mais les fonctionnaires statutaires n'ont pas accès à la pension complémentaire. Les droits acquis seront respectés pour la période antérieure à 2027.

**Fonctionnaires : suppression du coefficient de majoration.**

il permet à certains de partir anticipativement en se targuant d'une carrière complète ( 1 an de carrière compte 1,05 ). Dès 2027, cela disparaîtra sauf pour certains jobs : enseignants ( maternel au secondaire ), pompiers, policiers... Eux conserveront le 1,05 en 2027 qui deviendra 1,025 en 2031. Concrètement, ils pourront ainsi partir à la retraite un an plus tôt.

**Fonctionnaires : révision de l'admissibilité de divers congés et fins de carrière.**

Dès 2027, les absences dans le cadre des régimes de fin de carrière ne seront admissibles que pour un maximum de 2 ans. L'interruption de carrière prise de l'ONEM sera prise en compte à partir de 60 ans. Les périodes de congés pour soins ou formation prises dès janvier 2027 seront prises en compte pour une durée réelle de 24 mois. Les autres formes d'absence non motivée ne compteront plus pour la pension.

**Fonctionnaires : suppression de la péréquation des pensions. Adaptation particulière au bien-être.**

Ce système qui s'ajoutait à l'indexation conduisait à une inégalité de traitement entre fonctionnaires de différents secteurs. L'adaptation au bien-être des pensions des fonctionnaires sera intégrée dans la nouvelle enveloppe bien-être qui sera créée, harmonisation des systèmes oblige.

**Fonctionnaires statutaires : arrêt de l'accès au régime de pension maladie.**

Dès juin 2026, aucune nouvelle entrée ne sera possible dans le régime de pension pour cause de maladie. L'employeur devra renforcer ses efforts de prévention et de réintégration des fonctionnaires en incapacité de travail de longue durée. Il est prévu de remplacer ce système ce système par une assurance contre l'incapacité de travail, similaire au secteur privé.



# Agenda des réunions **AVRIL**

2026



## Groupe Femmes

Quand : Le mercredi 15/04 à 10h00

Contact : Sophie - 064/23.72.90

## Groupe ACiDe

Quand : Le lundi 13/04 à 10h00

Contact : Sophie - 064/23.72.90

## Groupe Pensionnés/Prépensionnés

Quand : Le jeudi 16/04 à 09h30

Contact : Romain - 064/23.61.73

## Groupe TA&SE (Travailleurs Actifs & Sans Emploi)

Quand : Le jeudi 02/04 à 13h30

Contact : Julien - 064/23.61.19

### Réunions de nos groupes réguliers

Dans les locaux de la FGTB Centre  
23, rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul

Matinée d'Échanges

# Les entreprises publiques autonomes

## Acteurs essentiels de nos vies

Avec l'intervention de François André  
Formateur CGSP



JE 09/04



09H30

### RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

asblcepre@gmail.com  
064/23.61.18

ou sur notre site  
www.asblcepre.be

Les entreprises publiques autonomes sont des acteurs essentiels de notre vie quotidienne, soumises à la dérégulation et à l'ouverture de la concurrence souhaitée par les institutions de l'Union européenne, BPost, Proximus et la SNCB sont de plus en plus gérées comme des entreprises privées « classiques » ce qui amène de nombreuses conséquences tant pour les usagers que pour le personnel. Nous verrons en quoi les politiques menées par les divers gouvernements fédéraux depuis 25 ans ont mené à la situation actuelle.



23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul

CINÉCLUB - 2026

13  
A  
V  
R  
I  
L

13h15



Un film de Elodie LÉLU - Comédie - Français - 2024 - 1h27

## SYNOPSIS ET DÉTAILS

Manon, une adolescente introvertie de 16 ans, se voit obligée de cohabiter avec sa grand-mère Yvonne, ex-militante féministe atteinte de la maladie d'Alzheimer. La situation se corse quand Yvonne, commence à prendre Manon pour sa fille. Contre toute attente, Manon entre dans les délires d'Yvonne et rejoue le rôle de sa mère qu'elle n'a presque pas connue. C'est l'occasion pour elle de découvrir la véritable histoire des femmes de sa famille et d'apprendre, à son tour, à en devenir une.

Réservation obligatoire : 064/23.61.20 - Gratuit

23 rue Henri Aubry - 7100 Haine-St-Paul

Animation

# Accès pour tous à une énergie durable

En compagnie de RISE



MA 14/04



09H00

## RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

asblcepre@gmail.com  
064/23.61.18

ou sur notre site  
[www.asblcepre.be](http://www.asblcepre.be)

L'accès à une énergie durable pour toutes et tous est aujourd'hui au cœur de nombreux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Comprendre comment s'organise le marché de l'énergie en Belgique, quels acteurs y interviennent et quelles dynamiques influencent les choix énergétiques est essentiel pour nourrir la réflexion collective et renforcer la capacité d'action citoyenne.

À partir de l'expérimentation de la version actualisée du jeu Energic' à Brac, développé par le RWADé/Énergie-Info-Wallonie, cette animation propose d'explorer de manière concrète ces mécanismes, de visualiser les interactions entre les différents acteurs et d'ouvrir un espace de discussion autour des défis de la transition énergétique et des conditions d'un accès plus juste et durable à l'énergie.

### Prochaines dates du cycle jeu de RISE

- 11/05 - 9h : L'économie circulaire
- 16/06 - 9h : La transition écologique



23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul

Form'Action

# Les "nouveaux" modèles économiques

Avec **Didier Palange**  
Animateur Financité



MA 21/04



09H30

## RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

asblcepre@gmail.com  
064/23.61.18

ou sur notre site  
[www.asblcepre.be](http://www.asblcepre.be)

Économie circulaire, économie de plateforme, économie du donuts, économie sociale .. Ces concepts sont ils des nouvelles approches économiques ou des alibis pour permettre au capitalisme de continuer de dévaster la planète et creuser les inégalités ? Dessinons ces concepts pour mieux les comprendre et se faire notre avis sur leur force transformatrice éventuelle de notre économie actuelle

Prochaine date du cycle Financité :

**05/05** : Argent libre de dette ? Mais vous êtes fous ?



Financité



23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul

Petit-Déjeuner d'Échanges

# *L'extraction minière au Congo*

En compagnie de SOLSOC



MA 28/04



09H30

## **RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES**

asblcepre@gmail.com  
064/23.61.18

ou sur notre site  
[www.asblcepre.be](http://www.asblcepre.be)

Au cœur des enjeux de la transition numérique et énergétique, la République démocratique du Congo fournit une grande partie des minerais essentiels. Pourtant, cette richesse s'accompagne de graves inégalités, de conditions de travail précaires et d'impacts environnementaux majeurs.

Dans un contexte global où la demande explose, il est crucial de questionner les conséquences sociales de cette exploitation.

Parce que l'extraction minière touche aux droits humains, à la justice sociale et à la solidarité internationale, faisons le point sur la situation et les pistes de changement.



23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul

Ciné-Débat



# *Caoutchouc rouge, rouge coltan* de Jean-Pierre Griez



MA 28/04



13H00

## **RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES**

asblcepre@gmail.com  
064/23.61.18

ou sur notre site  
www.asblcepre.be

Ce film raconte l'histoire d'une jeune fille belge d'origine congolaise, Abo. Elle a 17 ans. Avec son école, elle fait des recherches sur la colonisation du Congo par la Belgique. Ces recherches vont l'emmener sur les traces de ses ancêtres et la plonger dans cette période tragique de l'Histoire: le Congo belge, Léopold II, l'exploitation sanglante des populations et du caoutchouc, le racisme, les massacres, les mains coupées, l'assassinat de Patrice Lumumba en présence d'officiers belges, l'accession au pouvoir de Mobutu...



23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul

Coordinatrice : Sophie MATHIEU 064/23.72.90 - [sophie.mathieu@cepag.be](mailto:sophie.mathieu@cepag.be)

### ANIMATIONS

- Animateur du groupe Pensionnés-Pré-pensionnés  
Romain DELABY 064/23.61.73
- Animatrice du groupe Femmes  
Mano HENQUINET 064/23.61.20
- Animateur du groupe TA&SE  
Julien DESSALE 064/23.61.19

--- Pour joindre l'équipe d'animation par mail : [asblcepre@gmail.com](mailto:asblcepre@gmail.com) ---



### COMMUNICATION

Responsable communication : Sophie MATHIEU

Communication visuelle et réseaux sociaux : Julien DESSALE

Site internet et journal : Maria DI LIBERTO 064/23.61.24

Secrétariat de l'école des cadres : Sylvie PAEPEN 064/23.61.18